



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU du 3 mai 2016

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Ce CTR se réunit dans un contexte général particulièrement dégradé sur le plan social. Depuis maintenant deux mois en effet, le gouvernement reste sourd aux revendications des salariés comme il n'entend pas l'exaspération de l'ensemble du corps social. Sans revenir sur des tensions de plus en plus fortes génératrices de violences regrettables que les pouvoirs publics voudraient bien voir imputer aux organisations syndicales dans une tentative pitoyable de déconsidération de l'action syndicale, force est de constater que le dialogue social est en panne dans notre pays. Nous ne rentrerons pas dans le détail mais comment qualifier le monologue des responsables de l'État sur le projet de Loi dite El Khomri ?

Que dire encore de son entêtement à vouloir mettre en œuvre à tout prix un projet dont plus personne ne veut y compris le patronat alors que la cohésion sociale est déjà bien entamée. Dans la Fonction Publique, que dire de la gestion de la mise en place de la réforme territoriale, de PPCR et RIFSEEP ... ? Plus particulièrement à la DGFIP, comment qualifier le dialogue concernant les conséquences de cette réforme territoriale sur les services de la DGFIP ? Le timide effort de transparence amorcé lors du CTR du 16 février a été bien vite oublié comme en témoigne par exemple la teneur du groupe de travail bloc 3 Chorus lors duquel il est apparu que les réflexions et expérimentations étaient déjà très avancées et les décisions déjà prises. D'une part l'adaptation à marche forcée du réseau à la réforme territoriale version DGFIP (fusion de SIP, SIE, SPF, BDV, Trésoreries SPL et hospitalières ...) et d'autre part le manque

chronique de moyens humains et budgétaires, l'obligation de l'usage des télé procédures pour les particuliers, le Prélèvement A la Source (PAS) sont autant d'exemples de la volonté de bouleverser le rôle et la place des services de notre direction. Parallèlement, la volonté très perceptible de standardisation des régimes indemnitaires (SPF/SCRA...), la mise à disposition de bornes CAF dans les accueils, témoigne du manque de reconnaissance des efforts consentis par les personnels dans un contexte où il faut en faire toujours plus avec de moins en moins de moyens ...

Pour **F.O.-DGFIP**, plutôt que de mettre en place toute une série de palliatifs destinés notamment à résoudre les problèmes d'accueils, il est urgent d'obtenir des garanties sur l'arrêt des suppressions d'emplois et un moratoire sur les restructurations incessantes. Comment imaginer que les personnels disposeront de la sérénité suffisante et nécessaire pour grimper tous les Himalaya tel que notamment le prélèvement à la source dans un tel contexte ? Les ministres n'ont cessé que se répandre sur la technicité et le dévouement des agents, il est temps de passer à des formes de reconnaissance concrète pour qu'enfin la DGFIP ne soit plus considérée comme un des derniers gisements d'emplois à supprimer et reconnue comme une administration exerçant des missions prioritaires.

Le CTR de ce jour est convoqué avec 2 points à l'ordre du jour qui s'inscrivent pleinement dans l'actualité :

- le renforcement des antennes du Services de traitement des Déclarations Rectificatives (STDR) ainsi que la création de 3 nouveaux pôles,
- et le déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous pour les usagers de la DGFIP.

Concernant le premier point, la publication des documents de la firme panaméenne Mossack Fonseca, ou l'affaire « Panama papers », ne peut qu'impacter fortement les services de contrôle de la DGFIP et le STDR en particulier. La conséquence est directe du fait de l'augmentation du nombre de régularisations, liées à « l'effet crainte » inspiré aux détenteurs d'avoirs non déclarés. Le ministre des finances va jusqu'à ironiser en qualifiant « d'élan de générosité » ou « d'accès de civisme » ces gestes que nous ne qualifions pas non plus de spontanés. **F.O.-DGFIP** n'a cependant pas envie de plaisanter sur ce sujet. **F.O.-DGFIP** rappelle ses positions, déjà portée lors du CTR du 21 avril 2015. Sur le fond, la déconcentration du STDR ainsi que le renforcement des antennes existantes pourrait recueillir un avis favorable, sur la forme il en est tout autrement. Nous ne sommes pas en présence d'un renforcement de la lutte contre la fraude, mais d'une opportunité laissée à d'anciens fraudeurs contraints de se repentir, de régulariser leur situation fiscale du fait de l'assouplissement du secret bancaire. Nous sommes bien loin d'un quelconque sursaut de civisme fiscal... Pour notre Syndicat, dérouler un tapis rouge à certains, alors que le contribuable respectueux de la Loi fiscale voit, par exemple, l'accueil physique s'éloigner n'est pas acceptable. De plus, le prélèvement des compétences sur le réseau des directions territoriales, sans créations nettes d'emplois, est tout simplement inacceptable. De notre point de vue, cela contribue à appauvrir le réseau et à menacer la mission de contrôle classique.

Concernant le second point, nous avons l'impression d'assister à la réinvention du fil à

couper le beurre ou encore de la redécouverte de l'eau tiède. Plus sérieusement, le Syndicat ne voit pas le but du cadrage de l'accueil personnalisé sur rendez-vous, sauf peut-être à imaginer le pire... Il est évident, pour l'usager comme pour l'agent, que ce type d'accueil est beaucoup plus attractif et séduisant ; ainsi quelle que soit la structure considérée, il a toujours été pratiqué et privilégié pour les questions complexes. Les uns préfèrent évidemment ne pas suivre une file d'attente interminable, les autres exercer leurs missions sereinement et correctement. Pour **F.O.-DGFIP**, engager un sondage auprès des usagers comme des agents pour découvrir ce que le simple bon sens des personnels les a amené à mettre en place spontanément depuis des années révèle un manque de considération pour les agents et leurs représentants. Les difficultés de la mission accueil dans son ensemble sont liées à la question essentielle des moyens humains disponibles dans le réseau. L'objectif réel de ce dispositif est de décourager les usagers de venir à nos guichets pour adapter l'offre au manque de moyens. Nous serions bien sûr en totale opposition à une éventuelle disparition de l'accueil traditionnel au seul profit d'un accueil exclusif sur rendez-vous.

Nous reviendrons dans le détail de ces points au cours des discussions.

Enfin, en dehors de l'ordre du jour, nous aurons plusieurs questions diverses concernant :

- la convention ALPAF/administration dans le cas d'agents mutés ou déplacés suite à restructuration,
- la gestion des agents actuellement en charge de la mission de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public,
- et le volet RH des agents des centres de contact nouvellement créés.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu